Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2020

Résolution de M. Johann Dupuis du 5 mai 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Abandon du projet de rampe Vigie-Gonin : épargner la forêt du Flon, mais renoncer à limiter le bruit, la congestion, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 mai 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Abandon du projet de rampe Vigie-Gonin : épargner la forêt du Flon, mais renoncer à limiter le bruit, la congestion, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette les nouvelles mesures d'accompagnement au tram T1 le plus rapidement possible. »

Réponse de la Municipalité

Les études en vue de trouver des alternatives à la rampe Vigie-Gonin sont en cours et les options retenues feront l'objet d'un complément à la procédure d'approbation des plans (PAP) concernant le secteur Vigie – Europe ; les mesures d'accompagnement proposées seront par conséquent « opposables ». De plus, des échanges sont en cours avec les acteurs, qui ont retiré les oppositions portant sur le tram T1, afin de s'assurer de l'acceptabilité des futures mesures d'accompagnement. En conséquence, la Municipalité n'est donc pas encore en mesure d'apporter des compléments d'information sur les mesures d'accompagnement envisagées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire
Simon Affolter

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne
municipalite@lausanne.ch